La discussion du budget au Sénat

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE.)

M. Paul Reynaud à la tribune

Le procès du malthusianisme économique

Puis M. Reynaud monte à la tribune. Fréquemment applaudi, il fait un bilan détaillé de la situation économique et financière du pays. Il montre que le train de vie du pays est trop élevé parce qu'on a voulu croire à l'Etat-Providence. On a multiplié les plans de grands travaux. Leur total s'élève à 35 milliards. La France, à demi ruinée par dix ans de crise, dépense encore, pour les chemins ruraux, les constructions scolaires, des sommes infiniment supérieures à celles qu'elle dépensait en 1928.

Par ailleurs, l'Etat subventionne une quantité de productions et, à côté de l'Etat subventionnaire, il y a aussi l'Etat bonificateur et assureur gratuit. Bien plus, l'Etat est devenu banquier (prêts Spinasse), bureau de placement (240.000 fonctionnaires nouveaux depuis deux ans).

Pendant ce temps, l'économie nationale déclinait. La réglementation des prix, coïncidant avec la raréfaction des produits, a diminué le rendement des usines et abouti à la fermeture de beaucoup d'entre elles, ainsi qu'au maintien d'un outillage devenu désuet, tandis que l'institution des cinq jours de travail a abouti à une diminution de rendement qui, ajoute M. Reynaud, est la même, en fait, que si un sixième des machines étaient inutilisables.

Ce malthusianisme économique a contaminé le patron, qui attend la manne de l'Etat, comme l'ouvrier.

M. Reynaud montre ensuite que la France accroît sa dette de 18 milliards par an, et insiste sur la diminution constante du stock d'or de la Banque de France. En 1931, le stock d'or et de devises atteignait 220 milliards. Il est tombé à 30 milliards en novembre 1938.

Pour faire rentrer les capitaux, il fallait choisir entre deux routes: la liberté monétaire et la contrainte. Le gouvernement a choisi la première.

Le maintien du prélèvement de 2 %

Le ministre des Finances donne de nouveau son opinion sur le contrôle des changes et affirme que le problème de ce contrôle serait impossible à résoudre avec un Parlement démocratique. Puis, il déclare que le gouvernement s'est attaché d'abord à diminuer les besoins de l'Etat et des collectivités, à réduire les grands travaux civils. Le gouvernement a cherché ensuite à accroître les recettes.

Il n'a pas voulu instituer un impôt sur le capital, parce que cet impôt a été fait déjà, puisque la propriété a diminué de valeur-or, en France, de 70 %. Le gouvernement a estimé qu'il valait mieux accroître l'impôt sur le revenu. En ce qui concerne les contributions indirectes, il a constaté que les impôts indirects avaient été allégés par la hausse des prix. Pour les vins, l'impôt sur la circulation représentera, avec les décrets-lois, 19 litres sur 100, alors qu'il en représentait 26, il y a trois ans.

Au contraire, les impôts directs sont devenus plus lourds du fait de la dévaluation. Ils ont été majorés cependant. M. Reynaud soutient alors que le prélèvement de 2 % sera très supportable pour tous les contribuables et, en tout cas, beaucoup plus supportable que les conséquences d'un nouveau fléchissement de la monnaie.

Le ministre expose ensuite les mesures prises pour restaurer l'économie et notamment celles qui ont trait à l'assouplissement de la législation du travail. Il affirme que l'indice de la production a baissé en France de 6 % depuis l'application de la loi des 40 heures, que l'industrie française étouffait dans le corset de la réglementation trop étroite du travail. Le gouvernement a exigé, en conséquence, que les 40 heures soient 40 heures de travail effectif.

En même temps, il facilitait l'emploi des heures supplémentaires par une réglementation des majorations, concilliant les intérêts des ouvriers et des patrons.

M. Reynaud estime que les mesures prises commencent à porter leurs fruits, que le démarrage commence. Il affirme en terminant que c'est dans son patriotisme que la France trouvera son salut et demande au Sénat de renforcer l'autorité du gouvernement, par un accord unanime.

Le ministre est très vivement applaudi sur presque tous les bancs. La séance est suspendue à midi.

« Au delà d'un certain degré, la matière imposable s'évanouit »

(M. Caillaux)

La séance de l'après-midi s'ouvre à 15 h. 10, sous la présidence de M. Jules Jeanneney.

MM. Daladier, Paul Reynaud, Albert Serraut et Raymond Patenôtre sont au banc du gouvernement.

La parole est donnée à M. Joseph Caillaux, qui approuve le discours de M. Paul Reynaud et la critique du contrôle des changes, faite par ce dernier.

« Les activités individuelles, déclare-t-il, ne peuvent s'épanouir que dans un climat favorable. Toute grande guerre amène un affaiblissement économique du monde.

« Il est certain que tous les gouvernements, depuis la guerre, ont poussé le pays à de folles dépenses.

M. Caillaux félicite ensuite le ministre des Finances de son opération de conversion en Hollande et en Suisse, mais il ajoute :

« Pour votre fiscalité, je serai moins indulgent. Au budget en cours, il manquait dix milliards, vous les demandez aux contribuables. Etes-vous sûr de vos rentrées ? Au delà d'un certain degré, la matière imposable s'évanouit. Tous les ans, on surcharge les contribuables. Ils prennent mal la perpétuelle incertitude de ce qui leur sera demandé. Voyez ce qu'a obtenu la Suède dans une crise récente, en dégrevant au contraire.

« Il faut en finir avec l'Etat-Moloch »

M. Paul Reynaud demande au président de la Commission des Finances la permission de l'interrompre.

« La Suède, dit-il, consacre 16 % de ses dépenses à l'armement, elle n'a jamais connu la fuite des capitaux, point sur lequel j'avais à renverser la tendance. Nous sommes résolus à établir un nouveau bilan dès la fin du premier trimestre de 1939. Si l'expérience donne tort aux mesures que nous avons prises, nous ferons passer ses leçons avant celles de la science ».

M. Joseph Caillaux : Ce sont d'excellentes résolutions.

« Vous comptez, poursuit-il, sur des économies, il faut, en effet, en finir avec l'Etat-Moloch, accroissant indéfiniment ses services ; c'est l'administration qui nous accule à la bouculade honteuse qui fait que nous votons le budget le 31 décembre, sans avoir le temps de l'examiner. Nous avons rétabli les pouvoirs du « comité de la hache » en souhaitant que ses propositions ne soient pas arrêtées aux portes des cabinets des ministres.

« La classe ouvrière doit se rendre compte que la patrie exige d'elle non seulement 40 heures de travail, mais 44 ou 45 heures. Sans les vieilles méthodes, sans équilibre budgétaire et sans travail, il n'y a pas de grandeur nationale.

Le Sénat applaudit longuement M. Joseph Caillaux.

La discussion générale est close, on passe à l'examen des articles.

L'article 1er (ouverture de crédits) est réservé.

L'ADOPTION DES BUDGETS

Les premiers budgets adoptés sont ceux de l'Economie nationale, des Finances, de la Police et de la Justice.

Les affaires étrangères

En ce qui concerne le budget des Affaires étrangères, M. Cachin pense qu'il faut en finir avec le pacte à quatre et revenir à la sécurité collective.

M. Labrousse demande à M. Bonnet ce qu'entend faire le gouvernement pour relever la natalité française, base de la puissance militaire du pays.

M. Bonnet rappelle qu'un large débat sur la politique extérieure aura lieu au début de janvier. Au sujet du problème de la natalité, il déclare que le gouvernement a conscience de l'importance vitale de ce problème pour l'avenir du pays.

Le budget est adopté.

Le travail

Le budget du travail vient ensuite en discussion.

M. Valadier, rapporteur, rappelle que la commission a écarté l'augmentation indicative d'un million votée par la Chambre pour le fonds national de chômage. C'est par une politique d'apprentissage et de reclassement professionnel, dit-il, qu'il faut lutter contre le chômage, et il est, d'autre part, inadmissible que quarante pour cent des allocations aillent à des hommes de plus de soixante ans. La Commission préférerait examiner un projet relatif aux vieux travailleurs. Plusieurs sénateurs présentent des observations auxquelles répond M. Pomaret. Le budget du travail est ensuite adopté.

L'intérieur

On passe au budget de l'Intérieur.

En réponse à divers interpellateurs, M. Sarraut déclare qu'il s'efforcera, d'accord avec le ministre de la Justice, de lutter contre la pornographie. Le budget de l'Intérieur est voté.

Le budget de la guerre

On en vient au budget de la guerre.

M. Lémery déclare que la Commission de l'armée du Sénat estime que l'heure est venue de procéder à la refonte de nos institutions militaires. L'Allemagne, sur le pied de paix, dispose de 850.000 hommes, chiffre qui sera bientôt élevé à un million.

La France n'a eu, au cours de l'année, que 317.000 hommes du contingent et 150.000 engagés ou coloniaux.

L'Allemagne a 48 divisions, plus les divisions cuirassées. Nous n'en avons que 26.

Cette année, un accroissement des effectifs est prévu, portant notre armée sur le pied de paix à 599.000 hommes. Mais, il n'est pas prudent de laisser croire que le retour aux classes normales, l'an prochain, pourra permettre le retour à un service d'un an.

Au contraire, il faut, déclare le rapporteur, envisager le service de 27 mois, et en outre prévoir une nouvelle loi des cadres et trois mille emplois nouveaux. Il faut rénover notre matériel d'armement. Il faut modifier l'œuvre néfaste du Front populaire.

M. Bénazet, président de la Commission de l'air, rappelle que les commissions de défense nationale du Sénat ont constaté et dénoncé de graves retards dans les fabrications. Il faut, dit-il, que les commissions se réunissent dès la rentrée de janvier pour envisager toutes mesures nécessaires.

M. Daladier monte ensuite à la tribune.

L'intervention de M. Daladier

Le maintien du service de deux ans, l'augmentation du nombre des officiers

Répondant d'abord à une question du comte de Blois sur la situation des grades indigènes, le président du Conseil déclare qu'il lui paraît désirable d'approcher de la parité avec les grades des troupes métropolitaines. Il entend aussi ouvrir le plus possible la carrière d'officier aux meilleurs des sous-officiers indigènes.

Il répond ensuite à M. Lémery. Il reconnaît que la mobilisation partielle a révélé quelques imperfections, mais il y a eu d'égales déconvenues dans d'autres pays. Les centres mobilisateurs doivent être modifiés; c'est une grosse question.

En ce qui concerne les effectifs, il ne saurait s'agir de rivaliser avec des pays à population proliférante. Il faut adopter un chiffre correspondant à nos possibilités, et permettant de faire face à une agression.

Tant que la situation sera ce qu'elle est il ne peut être question de renoncer au service de deux ans, même après la période des classes creuses, et je le dis nettement.

Et cela d'autant moins que les armes techniques imposent des nécessités particulières.

On m'a reproché d'avoir, autrefois, demandé des réductions du nombre des officiers. C'était à un moment bien différent, et le haut commandement n'y était pas hostile. Nous allons procéder à des augmentations importantes. D'ailleurs, le nombre n'est pas tout, notre supériorité actuelle tient à la qualité des cadres ; ne la laissons pas diminuer.

Je pense, d'ailleurs, augmenter le nombre des entrées dans les grandes écoles militaires.

M. Lemery, pour critiquer les fabrications, s'est appuyé sur un rapport de M. Fernand-Laurent, dont je n'accepte pas les conclusions. Devant les commissions du Sénat, je montrerai que notre programme s'exécute régulièrement et selon l'échelonnement prévu. Si l'on voulait le hâter, ce serait de nouvelles questions à résoudre. La durée du travail dans les arsenaux atteint ou même dépasse 50 heures. Il est vrai que celle qui est observée dans certaines industries privées a aussi des conséquences, et c'est pourquoi, j'ai prévu justement des assouplissements à la loi de 40 heures dans certains cas.

Pour conclure, je ne dirai jamais : « Il ne manque pas un bouton de guêtre », mais je dirai qu'il faut être vigilant.

Seulement, je voudrais qu'on ne répandît pas la légende que la France est un pays qui n'a pas su faire l'effort nécessaire pour répondre à sa mission historique.

Il faudra peut-être redoubler d'efforts, mais, dans la situation présente, la France est capable de faire face à son destin ».

Le crédit du budget de la Guerre est adopté. Le crédit du budget de la défense des territoires d'outre-mer est lui aussi adopté.

Le budget de la marine

Le budget de la Marine vient ensuite en discussion.

Le rapporteur spécial, M. Farjon, expose l'effort qui a été fait pour le matériel, grâce à une augmentation importante des crédits. Par ailleurs, le même effort a été accompli pour les cadres. Le nombre des ouvriers des arsenaux a été accru de 1.900.

En 1939, nous aurons 349.000 tonnes en construction, ce qu'on n'avait jamais vu.

L'aviation militaire manque encore d'avions de bombardement et d'attaque. La Commission insiste pour qu'on en hâte la construction.

En ce qui concern les arsenaux, où l'on travaille maintenant 44 heures par semaine, l'orateur estime qu'un effort doit être fait pour améliorer la situation des ouvriers anciens.

Pour conclure, en s'appuyant sur les tonnages des flottes française, italienne et allemande, l'orateur demande que l'effort naval soit poursuivi avec ténacité et courage.

M. Campinchi tient à dire qu'aucun retard n'est imputable au ministère de la Marine.

Le budget de la Marine est ensuite adopté.

Puis, la séance est levée à 20 h. 50.

Les revendications italiennes

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'attitude italienne suscite quelques inquiétudes à Londres

Londres, 28 décembre. — La presse anglaise reflète un sentiment très général de méfiance à l'égard de la politique italienne. Quel que soit le but qu'il ait en vue en adoptant sa présente attitude à l'égard de la France, le gouvernement italien, quinze jours avant le départ de M. Chamberlain pour Rome, a incontestablement éveillé ici des inquiétudes nouvelles.

Il ne semble pas qu'il ait ,par ailleurs, réussi à créer en Grande-Bretagne une atmosphère telle qu'il puisse utiliser ces inquiétudes comme monnaie d'échange.

La dénonciation de l'accord franco-italien décourage, en effet, la tendance à des compromis basés sur des promesses et inquiète les organes qui plaçaient, jusqu'à présent, le plus de confiance en l'accord anglo-italien.

L'Egypte entend faire respecter ses droits sur le canal de Suez

Le Caire, 28 décembre. — Le ministre des Affaires étrangères, Abdel Fattah Yehia Pacha, vient de réaffirmer officiellement la volonté de l'Egypte de faire respecter ses droits dans la question du canal de Suez.

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré à la Chambre :

« Le gouvernement égyptien n'a été l'objet d'aucune demande concernant le canal et il n'y a eu jusqu'ici aucune négociation internationale à ce sujet. Cependant, le gouvernement n'a pas manqué d'agir en vue de sauvegarder les droits de l'Egypte et de raffermir sa situation en tant que pays dont le territoire est traversé par le canal et auquel l'affaire reviendra prochainement ».

D'autre part, le ministre des Finances, Ahmed Maher, a été amené à déclarer :

« Le gouvernement égyptien a exposé clairement que rien ne serait fait sans son consentement et cela pour trois raisons :

« 1° Le canal traverse le territoire égyptien ;

« 2° C'est l'Egypte qui a accordé la concession ;

« 3° Le canal reviendra à l'Egypte ».

Quelques députés ont souligné que l'alliance avec l'Angleterre risque d'entraîner l'Egypte dans un conflit où elle n'a aucun intérêt, comme il aurait pu arriver en septembre dernier.

Le président du Conseil est alors intervenu et la motion demandant la révision du traité anglo-égyptien a été repoussée à une écrasante majorité.

En Espagne

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« La situation est rétablie », déclarent les gouvernementaux

Barcelone, 28 décembre. — La bataille dans la région nommée Llano de Lerida se déplace plus au sud que les jours précédents. La contre-attaque républicaine sur le flanc droit adverse a rétabli la situation qui constituait une menace en direction de Borjas-Blancas.

Le village d'Aspa et les hauteurs de la Dehesa ont marqué la ligne d'arrêt des attaquants dans cette région.

Mercredi matin, une contre-attaque a été déclenchée sur la ligne Soleras-Granadella. Des nouvelles qui ne sont pas encore confirmées annoncent que les Républicains ont avancé dans ce secteur de plusieurs kilomètres.

Le chargé d'affaires anglais à Saint-Jean-de-Lux vient conférer à Londres au sujet de l'incident de la « valise consulaire »

Londres, 28 décembre. — M. O. Saint-Clair O'Malley, chargé d'affaires britannique à Saint-Jean-de-Luz, est arrivé à Londres.

Il conférera probablement avec le Foreign Office au sujet de l'incident de la « valise consulaire » de Saint-Sébastien et d'autres questions de son ressort.

LA FERMETURE DE LA BOURSE LE SAMEDI

Paris, 28 décembre. — Conformément aux instructions du ministre des Finances, le préfet de police a décidé, par une ordonnance en date du 28 décembre que la Bourse des valeurs sera fermée pendant l'année 1939, tous les samedis des mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre ; le vendredi 7 avril et le samedi 8 avril qui précèdent la fête de Pâques, le lundi 14 août compris entre le dimanche et la fête de l'Assomption.

Le renouvellement de l'accord commercial franco-soviétique

Paris, 28 décembre. — Les négociations pour le renouvellement de l'accord commercial franco-soviétique qui vient à expiration le 31 décembre, ont été engagées au ministère du Commerce par les membres de la représentation commerciale d'U.R.S.S. à Paris. Seules de très légères modifications à l'accord actuel seront apportées et l'on considère que la signature de la nouvelle convention pourrait intervenir vendredi.

Placiers, voyageurs, représentants du commerce et de l'industrie

Sous ces trois termes, le langage désigne l'activité propre d'un très grand nombre de nos concitoyens dans nos centres industriels et commerciaux du Nord de la France.

Auxiliaires précieux du commerce et de l'industrie, placiers, voyageurs, représentants remplissent une fonction économique et sociale de premier ordre : ouvrir les débouchés indispensables à la prospérité des diverses branches de notre Economie nationale. En même temps, ces trois catégories de professionnels tiennent une place importante dans les cadres de ces « classes moyennes » qui exercent, dans la communauté française, une fonction légitime, on peut même dire nécessaire.

Le public confond trop souvent placiers, voyageurs, représentants du commerce et de l'industrie. L'observateur attentif de la vie économique les distingue.

Le placier est le préposé d'une ou de plusieurs maisons pour lesquelles il opère sur la place même où ces maisons sont établies et dans les environs immédiats.

Le voyageur s'éloigne du lieu d'établissement des firmes. Sa fonction est apparue quand le commerce a pu franchir les limites des provinces et s'étendre à un marché national. Son champ d'action a même débordé les frontières des Etats, à mesure que se sont étendues les relations du commerce international.

Enfin, le représentant de commerce est celui qui agit pour le compte d'une ou de plusieurs maisons sur une place éloignée des sièges de ces maisons et dans un rayon assez restreint. Aux yeux de la clientèle, il personnifie les entreprises qui ont placé en lui leur confiance.

Ainsi des nuances assez sensibles permettent de distinguer ces trois variétés d'agents, qu'on considère la liberté plus ou moins grande, l'initiative, le savoir-faire, la tâche particulière, qui caractérisent chacun des groupes. Mais ce sont bien là les espèces d'un même genre qui a pour fonction commune de relier à de grandes ou moyennes entreprises, industrielles ou commerciales, une clientèle plus ou moins vaste, plus ou moins éloignée du centre qui l'approvisionne.

Un autre trait — sur le plan juridique — était commun aux placiers, voyageurs, représentants — trait négatif, à vrai dire — l'absence d'un statut juridique qui leur fût propre. Les dispositions légales qui les concernaient étaient éparses, parcellaires, peu cohérentes. Une certaine confusion régnait au sujet des intermédiaires du commerce et à leurs dépens, aussi bien dans la doctrine que dans la jurisprudence.

Il était grand temps de porter remède à une situation aussi indéciase que préjudiciable aux intérêts, tant d'une fraction considérable de citoyens français que des firmes industrielles et commerciales qui ont besoin de préposés actifs, entreprenants, bien classés dans le concert des activités françaises.

Aussi faut-il souligner comme un bienfait social la loi du 18 juillet 1937. Voyageurs, représentants et placiers ont désormais, après une longue attente, un statut légal. Il est juste de souligner, à ce sujet, le rôle qu'a joué, dans l'élaboration de la nouvelle loi, M. Leon Marescaux, le distingué député de Tourcoing, qui en fut, à la Chambre, l'un des rapporteurs.

L'heure était venue de donner, du nouveau statut, un commentaire exhaustif. C'est ce que vient de faire, dans un excellent livre, M. Emile Coliche : « La condition des représentants, voyageurs et placiers » (1 vol. de 292 pages, Lille 1938).

L'auteur était bien préparé, à la fois par ses études juridiques et par son expérience professionnelle, pour offrir à la corporation dont il est membre, le livre de chevet que celle-ci attendait.

Ancien étudiant à la Faculté libre de droit de Lille, docteur en droit, M. Emile Coliche est aussi secrétaire général du Syndicat des représentants en vins et spiritueux du département du Nord : ce sont là des garanties de compétence.

Ajoutons que le livre est bien écrit et d'une lecture facile, malgré sa technicité nécessaire. Les intéressés trouveront là un commentaire precis, sagace, complet de la loi du 18 juillet 1937. L'auteur montre, avec une grande clarté, en quoi la loi est novatrice ; il analyse les difficultés d'application et les arrêts de jurisprudence qui en ont suivi la promulgation.

M. Coliche en approuve le principe fondamental. Les voyageurs, représentants, placiers, sont désormais, au regard du droit, des salariés, liés aux entreprises qui les emploient par le contrat de louage de services. Mais ce mot « salarié » n'a rien qui diminue la fonction des intermédiaires dont la loi vient de régler la condition. Il s'agit d'un louage de services qui a subi une transformation interne et qui, selon la juste remarque de M. Coliche, « intègre dans notre Code une philosophie qui ne s'attache plus seulement à l'individu — c'est la solution libérale — ni à l'Etat — ce serait la solution collectiviste de Marx — mais à la reconnaissance de catégories professionnelles et même sociales — corps intermédiaires entre l'individu et l'Etat. »

Ainsi, la loi du 18 juillet 1937, d'ailleurs perfectible selon la juste remarque de M. Léon Marescaux à la Chambre, est déjà un bienfait social qui raffermit les droits d'une corporation importante et qui, dans la mesure même où elle définit sa condition, sert les intérêts généraux de l'Economie nationale.

Il faut remercier le commentateur de la loi, M. Emile Coliche, de nous l'avoir appris dans un livre excellent.

Eugène DUTHOIT.

Le chanoine Polimann, député de la Meuse, rescapé de la tranchée des baïonnettes, est nommé commandant de réserve

Metz, 28 décembre. — Le chanoine Lucien Polimann, député de la Meuse, héros rescapé de la tragique « Tranchée des baïonnettes », vient d'être nommé chef de bataillon, au titre de la réserve, du centre mobilisateur d'infanterie n° 62.

Une nouvelle mise en liberté dans l'affaire du C.S.A.R.

Paris, 28 décembre. — La Chambre des mises en accusation a remis en liberté provisoire, confirmant ainsi la décision du juge d'instruction Beteille, M. Armand Hasenfuss, arrêté et inculpé dans l'affaire du C.S.A.R., le 18 janvier dernier.

M. Armand Hasenfuss était le concierge de l'immeuble situé 93, rue Saint-Lazare, et où fut découvert, à l'époque, un très important dépôt d'armes.

PERSONNE NE PEUT DEVINER QUE VOUS DESIREZ VENDRE VOTRE MAISON, MAIS UNE ANNONCE L'APPRENDRA A TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE L'ACHETER

DANS LES COMMISSIONS DE LA CHAMBRE

Après la grève

Paris, 28 décembre. — Ayant été chargé par la Commission de législation civile et criminelle de la Chambre, de rapporter le projet de loi relatif à l'amnistie à accorder aux fonctionnaires et ouvriers de l'Etat pour la grève du 30 novembre, M. René Richard, radical-socialiste, a proposé de l'étendre à tous les faits de cette nature, postérieure à la précédente loi d'amnistie qui date de juin 1937. Cette suggestion a été acceptée. Mais la commission a renoncé à imposer aux employeurs la réintégration des travailleurs licenciés.

Les questions postales

D'autre part, la Commission de l'aéronautique a adopté une motion présentée par M. Morin, motion, qui envisageant, l'amélioration des relations postales aériennes entre la France et les territoires d'outre-mer, demande aux ministres intéressés de tenter un premier essai entre la France et l'Afrique du Nord.

De 1919 à 1937, la défense nationale a coûté 216 milliards 781 millions

M. Archimbaud, président de la sous-commission de la Défense nationale, a distribué aux membres de la Commission des finances, un rapport sur l'utilisation des crédits de la défense nationale. Les sommes mises à la disposition des ministres de 1919 à 1937 s'élèvent à 216 milliards 781 millions, soit 143.857 millions pour la guerre, 43.444 millions pour la marine, et 29.480 millions pour l'air.

Notre aviation de chasse

Villacoublay, 28 décembre. — L'aviateur Roger Launay a procédé mercredi à un premier vol d'essais avec l'avion de chasse « Morane 405 » qui, pour la circonstance, avait été équipé du nouveau moteur de 1.000 CV du type 12 Y.S.I.

Les essais vont se poursuivre activement et, s'ils donnent satisfaction, le nouveau moteur équipera les appareils de chasse 406, dont la vitesse sera ainsi sérieusement augmentée, et qui disposeront, en tout cas, d'un utile excédent de puissance.

Les aviatrices Maryse Bastié et Lucienne Saby sont à Casablanca

Casablanca, 28 décembre. — Les appareils des aviatrices Maryse Bastié et Lucienne Saby ont atterri sur l'aérodrome du camp Cazes au début de l'après-midi, venant d'Oran.

Les prochaines étapes prévues par les deux aviatrices sont Marrakech et Dakar.

L'opinion américaine est favorable au renforcement de la défense nationale

New-York, 28 décembre. — Selon les résultats d'un référendum populaire organisé par l'Institut de l'opinion publique, l'opinion américaine est nettement favorable à une augmentation des moyens de défense des Etats-Unis.

La question posée était : « Etes-vous favorable à une augmentation des forces de la marine, de l'armée et de l'aviation ? »

Les résultats ont été les suivants : Renforcement de la marine: 86 % contre 14 % ; renforcement de l'armée : 82 % contre 18 % ; renforcement de l'aviation : 90 % contre 10 %.

On fait remarquer que ces chiffres sont en augmentation sur ceux du précédent référendum sur le même sujet effectué en décembre 1935.

« Nous devons travailler à ramener la foi dans les traités » déclare M. Cordell Hull au banquet de clôture de la Conférence de Lima

Lima, 28 décembre. — M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, prenant la parole au banquet de clôture de la Conférence panaméricaine de Lima, a déclaré notamment :

« Nous savons que dans une grande partie du monde, la foi dans les traités a disparu complètement. Nous savons que la force a proclamé qu'elle triomphérait et qu'elle ne reconnaîtrait d'autre égal que la force. Notre tâche doit être dirigée dans le sens opposé. »

Un jeune explorateur anglais est mort noyé dans les parages du pôle Nord

Londres, 28 décembre. — On apprend la mort survenue en septembre dernier dans les solitudes arctiques de M. Reynokd Bray, jeune explorateur anglais qui avait récemment passé deux ans dans les territoires du Nord canadien avec l'expédition arctique anglo-canadienne et avait entrepris une nouvelle tournée dans ces territoires.

La nouvelle a été apportée à « Repulse Bay », au Nord de la baie d'Hudson, par un Esquimau qui a précisé qu'une embarcation dans laquelle se trouvaient Bray et son compagnon de route, M. Patrick Baird, avait été broyée par des glaçons flottants sur le bassin de Foxe, près d'Igoolik, à 300 milles au-delà du cercle arctique. M. Bray fut noyé, mais son compagnon put être sauvé.

La châtelaine de Kerléon avait vendu 500.000 fr. de titres sous la pression de son mentor, trop intéressé

Paris, 28 décembre. — A la suite de l'arrestation de Charpentier, alias Jean Lucien, mentor trop intéressé de la bonne châtelaine de Kerléon, une vérification a été effectuée, par les enquêteurs, du compte que Mme Le Menasger du But possède dans une banque américaine de Paris.

On note au mois de janvier 1938 des ordres de vente de titres s'élevant à plus d'un demi-million, qui ont été exécutés et dont le montant porté en compte fut, par la suite, transféré à Cannes à la demande écrite de l'intéressée.

Quand on connaît l'influence qu'exerçait sur elle l'aventurier de la villa Florida, on peut deviner sous quelle pression ont été dictées les lettres et à qui les opérations bancaires ont dû profiter.

— Le cardinal Alexandre Kakowski, archevêque de Varsovie, est gravement malade d'une pneumonie. Il est âgé de 76 ans.

DERNIERE HEURE

M. Gignoux estime qu'une « économie française restaurée » peut préparer « une restauration mondiale »

Mercredi, au théâtre Pigalle, sous les auspices du Pro-scenium d'Europe, M. C.-J. Gignoux, président de la Confédération générale du patronat français, a fait une conférence intitulée: « La paix économique aura-t-elle lieu ».

Après avoir brossé le tableau des conséquences économiques de la guerre et du désordre de l'après-guerre, M. Gignoux a dit ses appréhensions devant la constitution de blocs économiques où s'opposent des idéologies.

La chance fugitive de paix économique qui apparaît cependant aujourd'hui pourra-t-elle se développer? C'est sur cette interrogation que l'orateur a terminé son tour d'horizon international.

M. Gignoux a tiré soirs les enseignements de cette étude

« Une économie française restaurée, appuyée sur des finances saines, est capable en association avec les économies libres, de préparer une restauration mondiale en faisant, en quelque sorte, un appel d'air à travers les fissures que présentent quoi que disent leurs maîtres, les économies totalitaires

» Et il ne faut pas à ce point désespérer du bon sens des peuples, qu'on doive tenir pour irrémissible leur volonté de demander à une tension inhumaine et au risque constant, les commodités de vie que leur offriraient des collaborations stables et normales.

» Seulement, si à l'heure où peut pencher la balance du destin, la France se relâche de l'effort intense qu'elle vient d'entreprendre, si elle est amenée à se replier sur la détresse née de cet échec si son manque de discipline la conduit à mêler, ou plus exactement, à opposer l'autarcie de misère et de faiblesse, au concert des autarcies conquérantes, alors c'en sera bientôt fait, non seulement de la paix économique, mais d'une civilisation qui a travers les siècles a cherché, sa fin et sa grandeur dans le respect des valeurs humaines. »

Le bureau international pour l'unification du droit pénal a tenu une séance solennelle commémorative à Paris

Paris, 28 décembre. — La séance solennelle commémorative de la fondation du bureau international pour l'unification du droit pénal, qui s'est tenue mercredi à la Faculté de droit, a été présidée par le comte Carton de Wiart, ministre d'Etat belge et président du bureau, assisté de M. V. Pella, secrétaire général du bureau et ministre de la Roumanie à La Haye, et de M. Ripert, doyen de la Faculté de droit de Paris.

Parmi les nombreux juristes présents, on remarquait MM. Gunzbourg, doyen de la Faculté de droit de Gand ; Schaeffer, directeur au ministère de la Justice d'Allemagne.

M. Pella a annoncé la création, à La Haye, d'une cour pénale pour la répression du terrorisme international.

Depuis le 24 novembre, les voies ferrées étaient réquisitionnées dans le Nord...

Un décret, qui paraît aujourd'hui, rapporte cette mesure

Le « Journal Officiel publie un décret rapportant le décret du 24 novembre 1938 autorisant la réquisition des voies ferrées dans le département du Nord.

Un camp de skieurs franco-allemand est inauguré dans le pays de Salzbourg

Hintermoos (pays de Salzbourg), 28 décembre. — Le camp de skieurs franco-allemand de Hintermoos, près de Saalfeld, dans le pays de Salzbourg, a été inauguré mercredi

Soixante-cinq participants français et trente-cinq participants allemands ont été reçus par le statthalter de Salzbourg, le Dr Reiter.

Celui-ci a prononcé une allocution dans laquelle il a souligné que la camaraderie sportive s'étendait par delà les frontières et était par conséquent des plus propres à contribuer au rapprochement entre les peuples.

Deux automobilistes qui tentaient la liaison Alger-Le Cap sont retrouvés dans une forêt au nord de Nairobi

Londres, 28 décembre. — Selon un télégramme reçu mercredi à Londres par le représentant des automobilistes français, Louis Gérard, et Sud-Americain J. Gleisner, ces derniers qui avaient entrepris la liaison automobile Alger-Le Cap et dont on était sans nouvelles depuis le 9 décembre, ont été retrouvés sains et saufs dans une forêt, à 125 kilomètres au nord de Nairobi. Ils avaient complètement épuisé leur provision de carburant et leurs vivres.

Des irréguliers chinois feraient la guerilla en Mandchourie

Tchoung Ken, 28 décembre. — Les journaux chinois rapportent que des irréguliers chinois ont commencé en Mandchourie la guerilla sur tout les territoire, et ont étendu leur activité au Nord de Kharbine. C'est ce qui a forcé les Japonais à réunir à Moukden la prétendue conférence nationale de défense du Mandchoukouo.

Le danger des armes à feu aux mains des enfants

Thouars, 28 décembre. — Le jeune Pierre Nollet, âgé de 12 ans et demi, profitant de l'absence de sa mère, prit dans un placard un fusil et y introduisit une cartouche pour tirer sur les moineaux. Comme l'enfant se retournait pour gagner la porte du jardin, le coup partit et la charge alla frapper, à l'autre bout de la pièce, la propre sœur du garçonnet, Françoise, âgée de 11 ans et demi, qui fut atteinte à l'aine. Transportée à l'hôpital, elle succomba dans l'après-midi.

Dans une brasserie bavaroise, on se sert de la bière pour combattre un incendie

Munich, 28 décembre. — Un incendie qui avait éclaté dans une brasserie de Naabeck (Bavière), a été éteint avec de la bière. En effet, devant l'extension rapide du sinistre et pour préserver un important stock de grains qui se trouvait menacé, la direction décida d'employer la bière pour combattre les flammes en attendant l'arrivée des pompiers. Grâce à ce procédé original, le feu a pu être rapidement circonscrit mais six mille litres du précieux liquide ont dû être utilisés.

Les députés ne seront « libérés » que par la réforme électorale

Paris, 28 décembre. — En l'absence de M. Daladier, retenu au Sénat par la discussion budgétaire, le bureau du Parti radical s'est réuni place de Valois, sous la présidence de M. Chevalier, vice-président.

A propos de la discussion du budget à la Chambre, le problème de la discipline de vote a été posé, une fois de plus, sans qu'une solution y ait été apportée.

M. Guernut a déclaré, à ce sujet, que l'unanimité ne pourrait se réaliser, au sein du groupe parlementaire, que le jour où une réforme électorale aura libéré les députés de toute préoccupation d'ordre personnel. Sous réserve de l'assentiment de M. Daladier, le bureau a fixé au dimanche 15 janvier la date de la convocation du prochain comité exécutif.

Dernières Nouvelles Sportives

NATATION

Le jeune Troyen Zins bat le record de France des 200 mètres dos

Paris, 28 décembre. — Mercredi soir, à la piscine de Troyes, le junior Lucien Zins, a battu le record de France des 200 mètres dos toutes catégories, réussissant 2 minutes 41 secondes 8/10.

Par contre, le nageur Cartonnet a tenté sans succès à deux reprises, de battre le record de France des cent mètres brasse. Il recommencera jeudi et Zins essaiera de battre le record de France des 400 mètres dos.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 28 décembre.

Importations : 9671 balles ; Américain : baisse 2 ; Brésilien : baisse 2 ; Egyptien : Sakellaridis, baisse 5 ; Upper, baisse 4.

	New-Orléans		New-York	
Terme	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	8.55	8.66	8.78	8.91
Janvier	8.41	8.53	8.26	8.43
Février	—.—	—.—	8.29	8.43
Mars	8.45	8.56	8.34	8.47
Avril	—.—	—.—	8.34	8.36
Mai	8.26	8.37	8.15	8.28
Juin	—.—	—.—	8.00	8.13
Juillet	7.97	8.10	7.85	8.00
Août	—.—	—.—	7.74	7.90
Septembre	—.—	—.—	7.64	7.80
Octobre	7.64	7.77	7.54	7.68
Novembre	—.—	—.—	7.56	7.69
Décembre	7.68	7.80	7.59	7.71

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique : nulles ; aux ports du Golfe : 10.000 ; aux ports du Pacifique : nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne: nulles ; France et Colmont : 12.000 ; Japon et Chine : 7.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres. — Sur Paris, 177.10 ; sur Bruxelles, 27,69 ; Esc. hors Banque, 1 1/8 ; Prêt à court terme, 0 1/2.

New-York. — Sur Paris, 263 1/2 ; Cab. Transf., 46.656 ; sur Bruxelles, 1686.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 285; à terme sur : janvier, 194-95 ; mars, 192-93; mai, 197-198 ; juillet, 200-201 ; septembre, 203-204 ; novembre, 208. — Sucres : Ventes: 7.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 28 décembre. — L'opinion à Wall Street a été influencée aujourd'hui par l'amélioration des devises étrangères par rapport au dollar. Une certaine extension de la reprise est